

(réf:0025)

Connaître les fondamentaux de l'ergonomie et contribuer à l'amélioration des conditions de travail dans les secteurs de l'insertion et du travail protégé

S'il est un secteur où l'« adaptation du travail à l'homme » est essentielle, c'est bien celui du secteur dit « protégé ». Au sein des ESAT, des entreprises adaptées, dans le secteur de l'insertion par l'économique, dans les ateliers des IME ou dans les centres de rééducation fonctionnelle, il est important que les postes de travail soient conçus en se référant aux principes de base de l'ergonomie (discipline visant l'adaptation du travail à l'homme). En effet, des dimensionnements inadéquats, des ambiances physiques dégradées ou des organisations inadaptées peuvent générer des risques pour la santé du public accueilli (troubles musculo-squelettiques, lombalgies, fatigue, stress...) et devenir préjudiciables pour le bon fonctionnement des ateliers.

L'ergonomie constitue à la fois un enjeu de santé pour les travailleurs et un enjeu de performance pour l'établissement, et ses principes méritent d'être intégrés dès la conception des espaces de travail.

Dans le cadre de la sous-traitance industrielle, les « donneurs d'ordre » du secteur privé sont généralement attentifs à ce que les normes ergonomiques soient respectées en milieu protégé, car cela engage aussi la qualité du travail produit.

Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Public :

Educateurs techniques, moniteurs d'ateliers, rééducateurs, chefs de services, représentants du personnel.

Objectifs :

- Comprendre les enjeux de la santé au travail, la réglementation en matière de prévention des risques professionnels.
- S'approprier les méthodes d'analyse d'une situation de travail, référentiel de normes.
- Informer sur les acteurs institutionnels, les dispositifs pouvant les guider dans leurs projets.

Contenu :

Jour 1 :

- La santé au travail, enjeux dans le secteur confrontés à des situations de travail réel.
- La réglementation de la prévention du risque à travers le droit du travail. Le paysage des acteurs de la prévention et de la santé au travail. Les méthodes : observer une situation de travail, identifier les déterminants et les facteurs de risques. Présentation d'éléments théoriques, de normes.

Jour 2 :

- Matin : demi-journée « terrain » : observation d'une ou plusieurs situations de travail. Utilisation de la grille, d'une caméra, d'instruments de mesurage.
- Après midi : travaux d'élaboration de l'analyse en demi-groupes à partir de la grille, des éléments observés et mesurés et des extraits vidéos.

Jour 3 :

- Mise en commun des éléments d'analyse et travail collectif en sous-groupes puis en grand groupe sur la recherche de pistes d'amélioration au plan matériel, technique et psycho-organisationnel et rédaction d'un compte rendu adressé à la structure.
- Mise en perspective des acquis : comment élaborer un plan d'action pour rendre effectifs ces projets, quels acteurs mobiliser, quels indicateurs observer ?

Durée :

3 jours dont une demi-journée sur site (à définir en amont) consacrée à l'observation, analyse collective d'un ou de plusieurs postes de travail.

Dates : vendredi 21/09/18 ; jeudi 4/10/18 ; vendredi 5/10/18.

Intervenants :

Anne BENEDETTO, Ergonome consultante et formatrice cafdes, caferuis

Prix :

525,00 €

Contact :

Christophe WERTHEIMER

IRTS de Franche-Comté - 1 rue Alfred de Vigny - 25000 BESANCON

Téléphone: 03 81 41 61 19 - Courriel : christophe.wertheimer@irts-fc.fr

